

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas,
SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 02 – CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE – POINT D'AVANCEMENT

Le Maire fait un point sur l'arrêt des travaux de construction du nouveau bâtiment.

Il rappelle qu'il a proposé au printemps 2024 le remplacement de l'isolant -bottes de paille- prévu au marché par de la paille défibrée qui serait insufflée dans les caissons de la structure bois.

Cette technique a plusieurs avantages sur la paille en botte :

- Elle a une conductivité thermique plus faible
- Elle assure une meilleure densité au matériau
- Elle garantit que seule de la paille défibrée est utilisée dans le caisson (d'autres matériaux sont utilisés avec la botte de paille dans les interstices)
- Elle est surtout mélangée à un fongicide pour éviter la moisissure de la paille, ce qui n'est pas possible avec les bottes de paille.

La Société SYSTEME WOLF, titulaire du Macro-lot (lot n°3), devait démarrer les travaux de structure bois début septembre 2024 (date initialement prévue le 10 juin 2024). La Maîtrise d'œuvre lui avait intimé de ne pas démarrer son chantier, car SYSTEME WOLF ne disposait pas d'une assurance couvrant la réalisation de travaux en technique non courante.

Une fois l'attestation obtenue auprès de l'assureur de SYSTEME WOLF, c'est le contrôleur technique qui a demandé à ne pas poursuivre le chantier.

La mise en oeuvre de la paille défibrée est considérée comme une technique non courante qui ne dispose pas encore d'une Atex.

L'appréciation technique d'expérimentation (Atex) est une procédure d'évaluation technique formulée par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) sur tout produit, procédé ou équipement ne faisant pas encore l'objet d'un avis technique et dont la mise au point nécessite une utilisation expérimentale sur un ou plusieurs chantiers.

Le dossier de demande d'Atex est toujours en cours d'instruction au CSTB. Le Maire espérait un retour en octobre 2024, puis en janvier 2025, mais de nouvelles expertises ont été demandées.

Le Comité de suivi Périscolaire lors de sa réunion du 8 avril dernier s'est interrogé sur la poursuite du projet avec de la paille défibrée ou s'il faut revenir au concept de ballots de paille et sur une date butoir pour décider de la ligne de conduite à tenir.

Afin de débloquent la situation, une réunion a été organisée le 17 avril 2025 à 10h au CSTB en région parisienne avec le Maire, le dirigeant de la société SYSTEME WOLF et ceux de son sous-traitant, la société CIBB. La réunion a pu être suivie en visio-conférence. Etaient associés le cabinet d'architecture RHB, le contrôleur technique (Sté DEKRA), les maires ou représentants des communes de Fort-Louis, Leutenheim et Neuhaeusel, les adjoints et le conseiller délégué en charge des bâtiments communaux de Roeschwoog. Les autres personnes intéressées pouvaient également participer à cette réunion.

Lors de cette rencontre, il a été convenu que le sous-traitant CIBB de SYSTEME WOLFF pour la paille défibrée devait lever les dernières réserves et devait déclencher la convocation de la commission du CSTB pour une réunion avant le 6 juin 2025.

Le 23 avril 2025, une réunion en visioconférence avec le cabinet d'architecte, les sociétés SYSTEME WOLFF et CIBB a eu lieu pour faire un point de la situation.

La société CIBB a indiqué avoir un rendez-vous avec le CSTB le jeudi 24 avril pour finaliser son dossier et solliciter une date de passage en commission.

Selon l'information que le Maire a reçue cette fin d'après-midi du 5 mai, le comité du CSTB se réunira le 5 juin 2025 pour émettre des avis sur le produit de paille défibrée présenté par la Société CIBB pour les murs et pour les rampants.

Cet avis pourra être favorable, favorable avec réserve(s) ou défavorable.

Le Maire propose aux membres du Conseil, selon l'avis émis par le CSTB, la position suivante :

- En cas d'avis défavorable, le projet sera poursuivi avec des bottes de paille, comme prévu initialement
- En cas d'avis favorable ou avis favorable avec réserve(s) n'impactant pas ce projet, de relancer immédiatement le chantier.

L'objectif est d'avoir impérativement un clos couvert (mur avec ouvrants et toiture) avant la fin de l'année 2025.

Le Comité de suivi Périscolaire, qui s'est réuni ce 5 mai 2025 en amont de la séance du Conseil municipal, a donné un avis favorable à cette proposition.

Mme KIEFFER informe l'assemblée que lors de la réunion du 17 avril 2025 à laquelle elle a assisté en visioconférence, le représentant du CSTB était encourageant et laissait entrevoir un avis plutôt favorable ou favorable avec des réserves.

M. CRIQUI s'interroge, en cas d'avis favorable du CSTB, de la date de reprise du chantier.

Le Maire indique qu'un redémarrage du chantier est souhaité dans la foulée afin de permettre un clos couvert en décembre 2025.

Entendu l'exposé du Maire

Vu l'avis favorable émis par le Comité de suivi Périscolaire du 5 mai 2025

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations données

APPROUVE la proposition émise par le Maire comme suit :

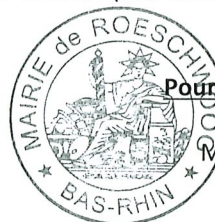
- En cas d'avis défavorable du CSTB, le projet sera poursuivi avec des bottes de paille, comme prévu initialement
- En cas d'avis favorable du CSTB ou d'avis favorable avec réserve(s) n'impactant pas ce projet, de relancer immédiatement le chantier avec le produit « paille défibré »
- De demander aux entreprises attributaires du marché un clos couvert (mur avec ouvrants et toiture) avant la fin de l'année 2025.

Date de publication

0 4 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

0 4 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 03 – PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – DECISION DE MOBILISATION DE LA TRANCHE OPTIONNELLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU STADE (TRONÇON ENTRE LA RUE DES CIGOGNES ET LA RUE DES MERLES)

La Commune a lancé une consultation pour son programme de travaux de voirie 2025.

La publication du marché a été effectuée le 26 mars 2025 avec une remise des plis pour le 11 avril 2025 à midi.

Le Maire rappelle qu'il s'agit des travaux de voirie suivants :

En tranche ferme :

- parking du Maire Lohr
- trottoir rue de Fort Louis
- rue de l'Ancre (réfection à hauteur du n°34)
- reprise d'avaloir et bordures rue Principale.

En tranche optionnelle :

- rue du Stade (portion entre la rue des Cigognes et la rue des Merles).

Deux offres ont été déposées et sont en phase de négociations.

Le Maire interroge les conseillers quant à la mobilisation de la tranche optionnelle.

Il rappelle que ce programme de voirie est éligible à subvention de la Collectivité européenne d'Alsace (dispositif Fonds communal Alsace) à priori à hauteur de 36 % en 2025, mais plus en 2026.

Des purges à quelques endroits problématiques sur le parking de la MOC pourraient être réalisées en même temps.

M. HARNIST estime que l'état de cette portion de route (rue du Stade) ne nécessite pas une intervention ces prochaines années.

Il souhaite une réflexion différente et propose une végétalisation de la voie : suppression des trottoirs, réalisation d'un alignement d'arbres au milieu de la rue et réduction de la vitesse de circulation à 20 km/heure.

Le Maire répond qu'il aimerait végétaliser une rue de la commune. Toutefois, lors de grandes manifestations, les besoins en stationnement mobilisent tout le quartier.

Une réflexion pour la végétalisation d'une autre portion de voie pourrait être menée (ex : partie de rue entre la rue des Merles et la rue du Stade).

M. BOEHM rappelle que les conduites d'assainissement passent dans la rue du Stade et qu'il ne serait peut-être pas adéquat de réaliser des plantations d'arbres dont les racines pourraient endommager les réseaux.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les réflexions de la Commission Travaux notamment du 22 avril 2025

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2025 chargeant le Maire de l'attribution du marché de travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE (M. KOCHER, L. LIEBGOTT), 1 abstention (P. HARNIST), 15 voix POUR,

DECIDE la mobilisation de la tranche optionnelle du programme de voirie précité

CHARGE le Maire, après négociations, de signer l'attribution du marché de travaux de voirie à l'entreprise la mieux-disante avec la mobilisation de la tranche optionnelle.

CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles auprès des partenaires de la commune (CEA, Etat...)

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025, en section d'investissement, opération n°242.

Date de publication:

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 04 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES DANS LE LOTISSEMENT PRIVE CŒUR DE VILLAGE – RUE DES MALGRE-NOUS

Suite aux inondations du mois de juillet 2024, la Société SOVIA, lotisseur, a missionné la Société PONTIGGIA pour effectuer cette semaine du 5 mai 2025 des travaux sur le réseau séparatif de collecte d'eaux pluviales du lotissement privé Cœur de village.

Il est rappelé que dans ce lotissement privé le réseau séparatif d'eaux pluviales a été mis en œuvre en différents tronçons non raccordés les uns aux autres. Ce dispositif avait été validé par le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (SDEA).

Les travaux en cours ont pour objectifs de relier entre eux les différents tronçons du réseau d'eaux pluviales, afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie.

Il a également été constaté que des entreprises indélicates ont vidangées les eaux de nettoyage de leurs toupies bétonnières dans ces réseaux, causant des obstructions.

Le Maire remercie son adjoint M. BOEHM pour le suivi de ces travaux qui, il le souligne, ne relèvent pas de la commune, mais bien du lotisseur privé et de l'association syndicale du lotissement.

Il rappelle toutefois qu'à terme, à l'issue de la réalisation en bonne et due forme des travaux de viabilisation définitive, une rétrocession à la Commune de la voirie et de l'éclairage public était envisagée.

Les réseaux d'adduction en eau potable et en assainissement sont sensés être rétrocédés au SDEA.

Le Conseil municipal,

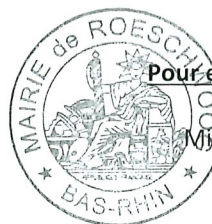
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents: 18	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas,
	SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick),
	Absent(s) non excusé(s) : /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 05 – OUVERTURE DE LA TRAME VERTE VERS LE STAEDLY AUX CYCLISTES **– AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REGLEMENTATION PROPOSEE**

Le Maire indique que le chemin de la trame verte qui relie la rue de l'Etang au Camping du Staedly aménagé en voie verte peut désormais être réouvert, malgré quelques travaux de reprise des bas-côtés qui restent à faire. Les barrières en bois qui empêchent l'accès aux véhicules motorisés ont été mis en place.

Il pose la question de la réglementation à mettre en œuvre sur ce tronçon de voie verte et qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

Cette même réglementation sera à décliner pour la continuité de la piste cyclable.

Il est proposé l'interdiction de l'accès aux véhicules à moteur, hormis ceux nécessaires à l'entretien de la voie verte.

Les chiens pourraient être autorisés sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et que leurs étrons soient ramassés. En effet, cette trame verte a été conçue comme un espace refuge pour la faune sauvage. Le petit gibier n'a pas à être débusqué par les chiens qui ne seraient pas tenus en laisse.

C'est aussi parce que la zone est destinée à la faune et à la flore sauvage que les étrons doivent être ramassés. La fertilisation de la nature à partir des déjections canines n'est pas favorable à la biodiversité, car l'augmentation des nutriments pose un problème pour certaines espèces végétales. Les excréments et l'urine des chiens ajoutent en moyenne 11 kg d'azote et 5 kg de phosphore par hectare aux réserves naturelles (étude de l'université de Gent).

L'obligation de tenir son chien en laisse est aussi une nécessité dans tous les espaces fréquentés par des marcheurs, des joggeurs, des enfants et des cyclistes.

Une signalétique adaptée sera mise en place.

Entendu l'exposé du Maire

Vu la délibération 2024/10/14 n° 05 approuvant de la réalisation par la Communauté de communes du Pays Rhénan d'une voie verte vers le Staedly entre Roeschwoog et Rountzenheim

Considérant la réalisation de la première phase des travaux dans la trame verte vers le Staedly

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour réglementer le passage dans la trame verte comme suit :

- ouverture à la circulation des piétons et cyclistes
- autorisation de déambulation des propriétaires avec leur chien en laisse avec un ramassage requis des étrons de leur animal.
- interdiction aux véhicules motorisés et notamment aux mobylettes, aux motocross, aux motos, aux quads, aux voitures, aux tracteurs et camions.

Seuls les véhicules assurant l'entretien de la trame verte et de la piste cyclable sont autorisés à y circuler et pourront pour cela ouvrir les barrières en bois.

Date de publication

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents: 18	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas,
	SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick),
	Absent(s) non excusé(s) : /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION 2025/05/05 – 06 – APPROBATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Maire expose que le Conseil municipal a à charge le vote des tarifs du service périscolaire existant, après avis du Comité de suivi Périscolaire.

Il rappelle que le SIVU, puis le Comité de suivi, ont acté le principe depuis l'année scolaire 2019/2020, d'une hausse progressive des tarifs du service périscolaire.

En effet, la participation de la collectivité au service périscolaire représentant un poids de plus en plus important au budget et les aides financières, notamment de la Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin étant en diminution, les membres du Comité de suivi périscolaire (et le Comité directeur du SIVU avant 2020) avaient estimé que les familles devaient augmenter leur contribution.

Ces hausses tarifaires avaient également été décidées dans un contexte de places d'accueil restreintes au périscolaire et du financement du projet de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire.

De ce fait, une hausse des tarifs de 4% a été appliquée en 2019/2020 et de manière globale en 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

Une hausse globale de 10 % a été décidée pour 2023/2024 et en 2024/2025, la politique tarifaire suivante avait été appliquée :

- Une hausse de 5 % pour les jours scolaires
- Le maintien du prix du repas à 6,15 €
- Le maintien des tarifs des mercredis et vacances au niveau de 2023/2024
- De reporter la révision des tranches tarifaires en attendant la mise en œuvre du nouveau logiciel du délégataire.

Depuis l'année scolaire 2020/2021, les familles dont les enfants sont inscrits au périscolaire lors des congés scolaires (ALSH) et qui ne sont pas domiciliées dans les communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel ou Roeschwoog, participent de manière plus conséquente aux frais périscolaires. Une hausse de 10 % sur les tarifs ALSH est appliquée. Ce principe était déjà effectif pour les tarifs en période scolaire. Il est rappelé que les communes de résidence de ces enfants ne payent pas de frais d'écolage.

Le Comité de suivi périscolaire lors de sa séance du 8 avril dernier s'était positionné pour une augmentation des tarifs de l'ordre de 3% pour l'année scolaire 2025/2026.

Après échanges avec le délégataire, une proposition tarifaire avec une hausse de 3% en CLSH et en ALSH et le maintien des frais de repas à 6,15 € (aucune augmentation n'ayant été annoncée par le prestataire traiteur) a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de suivi Périscolaire ce 5 juin 2025.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les tarifs 2025/2026 au vu de ces propositions.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la proposition et l'avis du Comité de suivi périscolaire du 5 juin 2025

Vu les propositions de révision tarifaire présentées en concertation avec l'AGF du Bas-Rhin, délégataire de la gestion du service Périscolaire et ALSH

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, Mme Marilyn KOCHER ne participant pas au vote,

APPROUVE les tarifs du service Périscolaire applicables pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :



BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES - TARIFS MENSUELS

Période de validité : septembre 2025 à août 2026

Majoration de 10% pour les enfants résidant en dehors des communes de Fort-Louis, Lentzenheim, Neuhautel et Roetscheveng

Nombre de places limité : conformément à la réglementation en vigueur, les inscriptions seront prises en fonction du personnel d'encadrement présent

Jours scolaires - année scolaire 2025 / 2026

		matin 7h15 à 8h	midi 11h30 à 13h30	soir	
				16h à 17h30	16h à 18h30
Tarif A jusqu'à 20 000 €	1 jour	7,72 €	20,60 €	15,45 €	25,75 €
	2 jours	15,33 €	40,89 €	30,67 €	51,11 €
	3 jours	22,90 €	61,07 €	45,80 €	76,34 €
	4 jours	30,43 €	81,16 €	60,87 €	101,45 €
Tarif B de 20 001 € à 29 999 €	1 jour	8,32 €	22,19 €	16,64 €	27,73 €
	2 jours	16,52 €	44,04 €	33,03 €	55,05 €
	3 jours	24,67 €	65,78 €	49,34 €	82,23 €
	4 jours	32,78 €	87,42 €	65,56 €	109,27 €
Tarif C de 30 000 € à 41 999 €	1 jour	8,93 €	23,82 €	17,66 €	29,77 €
	2 jours	17,73 €	47,28 €	35,46 €	59,09 €
	3 jours	26,48 €	70,62 €	52,96 €	88,27 €
	4 jours	35,19 €	93,84 €	70,38 €	117,30 €
Tarif D de 42 000 € à 52 999 €	1 jour	9,57 €	25,53 €	19,14 €	31,91 €
	2 jours	19,00 €	50,67 €	38,00 €	63,34 €
	3 jours	28,38 €	75,69 €	56,76 €	94,61 €
	4 jours	37,72 €	100,57 €	75,43 €	125,72 €
Tarif E de 53 000 € à 64 999 €	1 jour	10,21 €	27,24 €	20,43 €	34,05 €
	2 jours	20,28 €	54,07 €	40,56 €	67,59 €
	3 jours	30,29 €	80,76 €	60,57 €	100,96 €
	4 jours	40,25 €	107,32 €	80,49 €	134,15 €
Tarif F de 65 000 € à 77 999 €	1 jour	10,87 €	28,99 €	21,75 €	36,24 €
	2 jours	21,58 €	57,55 €	43,16 €	71,94 €
	3 jours	32,24 €	85,97 €	64,48 €	107,46 €
	4 jours	42,84 €	114,24 €	85,68 €	142,80 €

A ces frais se rajoute le prix du repas (*) : 6,15 € par jour.

Tout repas non décommandé à l'avance reste dû

Les tarifs sont mensuels. En cas d'absence de l'enfant veuillez vous référer au règlement intérieur.

PRESTATION "DEPANNAGE" (hors forfait)

accueil le matin :	3,24 €	accueil à midi, repas compris :	16,94 €	accueil le soir de 16h à 17h30 :	6,37 €
				accueil le soir de 17h30 à 18h30 :	4,25 €

Le Périscolaire est géré par l'AGF. L'adhésion à l'association est de 24 € valable pour tous les enfants d'une même famille.

(*) le tarifs des repas est susceptible d'évoluer en cours de période selon les fluctuations tarifaires du prestataire.

TARIFS 2025-2026
Accueil Périssière de Roeschwoog



BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES - TARIFS

Période de validité : septembre 2025 à août 2026

Majoration de 10% pour les enfants résidant en-dehors des communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhausel et Roeschwoog
Nombre de places limitées : conformément à la réglementation en vigueur les inscriptions seront prises en fonction du personnel d'encadrement présent

Mercredi et Vacances 2025 - 2026



prestation ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

		Mercredi				
		Permanence de 7h15 à 9h	Journée entière 9h - 17h avec repas	Demi journée avec repas 9h-14h ou 14h-17h	Demi journée sans repas 9h-12h ou 14h-17h	Permanence de 17h à 18h30
Tarif A jusqu'à 20 000 €	1er enfant	4.89 €	23.90 €	18.08 €	12.05 €	4.02 €
	2e enfant	4.22 €	22.08 €	16.87 €	10.84 €	3.61 €
	3e enfant	3.75 €	20.26 €	15.67 €	9.64 €	3.21 €
Tarif B de 20 001 € à 29 999 €	1er enfant	4.96 €	24.98 €	18.79 €	12.76 €	4.25 €
	2e enfant	4.47 €	23.05 €	17.52 €	11.49 €	3.83 €
	3e enfant	3.97 €	21.13 €	16.24 €	10.21 €	3.40 €
Tarif C de 30 000 € à 42 999 €	1er enfant	5.31 €	26.33 €	19.69 €	13.65 €	4.55 €
	2e enfant	4.78 €	24.27 €	18.32 €	12.29 €	4.10 €
	3e enfant	4.25 €	22.21 €	16.95 €	10.93 €	3.64 €
Tarif D de 43 000 € à 57 999 €	1er enfant	5.73 €	27.98 €	20.76 €	14.73 €	4.91 €
	2e enfant	5.16 €	25.73 €	19.29 €	13.26 €	4.42 €
	3e enfant	4.58 €	23.50 €	17.82 €	11.79 €	3.93 €
Tarif E de 58 000 € à 74 999 €	1er enfant	6.22 €	29.85 €	22.01 €	15.98 €	5.33 €
	2e enfant	5.59 €	27.43 €	20.42 €	14.39 €	4.80 €
	3e enfant	4.97 €	25.02 €	18.82 €	12.79 €	4.26 €
Tarif F de 75 000 € et au-delà	1er enfant	6.77 €	32.01 €	23.45 €	17.42 €	5.81 €
	2e enfant	6.10 €	29.38 €	21.70 €	15.87 €	5.22 €
	3e enfant	5.42 €	26.75 €	19.96 €	13.93 €	4.64 €

		Vacances	
		Semaine avec repas	Journée avec repas
		9h - 17h	9h - 17h
	1er enfant	83.80 €	23.94 €
	2e enfant	75.40 €	21.54 €
	3e enfant	67.00 €	19.15 €
	1er enfant	90.20 €	25.05 €
	2e enfant	81.20 €	22.54 €
	3e enfant	72.10 €	20.04 €
	1er enfant	98.20 €	26.53 €
	2e enfant	88.40 €	23.88 €
	3e enfant	78.50 €	21.23 €
	1er enfant	107.90 €	28.39 €
	2e enfant	97.10 €	25.55 €
	3e enfant	86.30 €	22.71 €
	1er enfant	119.30 €	30.60 €
	2e enfant	107.40 €	27.54 €
	3e enfant	95.50 €	24.48 €
	1er enfant	136.10 €	33.20 €
	2e enfant	122.50 €	29.88 €
	3e enfant	108.90 €	26.56 €

Les sorties proposées (exemple: piscine, cinéma) sont gratuites si l'enfant fréquente régulièrement le centre aéré, sinon le prix de l'activité est payé en sus du prix de journée.

En cas d'absence de l'enfant veuillez vous référer au règlement intérieur.

Vacances

Durant les vacances, l'ALSH est ouvert de 8h à 18h ; une permanence est assurée le matin (8h - 9h) et le soir (17h - 18h).

La permanence est de 2,49 € / heure.

Un minimum de 2 jours de présence par semaine est demandé.

Durant les vacances d'été, une semaine en juillet et une semaine en août feront l'objet d'une inscription pour la semaine complète (pas d'inscription pour seulement deux journées).

PRESTATION "DECOUVERTE" (réservée aux enfants n'ayant jamais fréquenté la structure et pour une courte durée)	
1/2 journée avec repas	24.35 €
1/2 journée sans repas	16.68 €

Durant les vacances d'été, seuls les enfants ayant 4 ans révolus au 1er janvier de l'année pourront être pris en charge.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement est géré par l'AGF.

L'adhésion à l'association est de 24 €, valable pour tous les enfants d'une même famille.

Date de publication

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 1
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 07 – FIXATION DE TARIFS DE VENTE DE PAVES GRANIT

Le Maire expose la demande d'un administré qui souhaitait acquérir une quinzaine de pavés « granit » stockés par la Commune au lieudit « Schwem » depuis plusieurs années.

La Commune avait récupéré ces pavés lors du chantier à la gare dans l'objectif de pouvoir les réutiliser.

Il est souligné que ces pavés sont de gabarit irrégulier et que leur coût de pose est supérieur à la pose de pavés classiques.

Le Maire interroge le Conseil municipal sur la vente ou non de ces pavés et à quel tarif.

M. HARNIST estime que soit on vend la totalité du stock soit on conserve la totalité pour permettre la réalisation d'un projet futur.

M. SCHMITT propose une vente à 25,00 € le m².

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 1 abstention (P. HARNIST)

FIXE le tarif de vente à 0,50 € l'unité avec un minimum d'achat de 1 m² et d'un maximum de 10 m² par acquéreur.

Date de publication

04 JUIN 2025

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

04 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM